

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2020

8 août 2015

SOMMAIRE

ACRON Wien West A3 S.A.	96916	Fortress Global Securities Sàrl	96914
Arbor Holdings S.à r.l.	96945	G.E.O. International S.à r.l.	96938
Atollen S.à r.l.	96916	HayFin Ruby II S.à r.l.	96920
Barclays Capital Luxembourg S.à r.l.	96916	Mediterranean Resources Luxembourg S.à r.l.	96940
Barclays Capital Luxembourg S.à r.l.	96917	Merina S.à r.l.	96918
Barnabe S.A.	96917	Odin LuxCo 2 S.à r.l.	96915
Beacon / Twinkling Financial Concepts S.à r.l.	96929	Odin LuxCo 3 S.à r.l.	96915
Belgium Retail 1 Luxembourg S.à r.l.	96917	OM Conseil	96939
Biganos S.A.	96960	OS - Consult S.à r.l.	96955
BKCP Fund	96918	RBS Market Access	96915
CEES Invest Sàrl	96920	Rozella Holdings S.A.	96915
CEON Asset Management Luxembourg S.à r.l.	96917	Sforza Pledgeco S.à r.l.	96914
CI-ERRE LUX S.A.	96919	SMF Opera S.à r.l.	96914
Cisvest	96919	Société Générale Financing and Distribution	96914
Cocoa Venture S.A.	96920	Sofia III S.à r.l.	96920
CVI GSCF Lux Holdings S.à r.l.	96922	St Luke S.à r.l.	96919
CVI GSCF Lux Sub Holdings S.à r.l.	96932	Swiss World Invest	96919
emb facilities S.A.	96960	Theta S.à r.l.	96918
FIDEURO	96915	Tollamen SPF, SA	96921
Fine S.A.	96916	Transtrend Fund Alliance	96914
Flyink S.A.	96918	WH Student Accommodation S.à r.l.	96958

Fortress Global Securities Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 183.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015087158/9.
(150099210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

SMF Opera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 154.702.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juin 2015.
Référence de publication: 2015089190/10.
(150101521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Sforza Pledgeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 181.690.

Dépôt rectificatif: L150100799

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015089167/10.
(150101509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Transtrend Fund Alliance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 97.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour Transtrend Fund Alliance
Caceis Bank Luxembourg
Référence de publication: 2015089229/11.
(150101966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

SGFD, Société Générale Financing and Distribution, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 170.794.

Extrait des résolutions du Directoire de la Société du 3 mars 2015

Première résolution

Le Directoire décide de nommer Deloitte Audit demeurant au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, et portant le n° de RCS Luxembourg B 67.895 en tant que réviseur d'entreprises de la société pour la période comptable se terminant le 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE GENERALE FINANCING AND DISTRIBUTION, en abrégé «SGFD»

Référence de publication: 2015089171/14.

(150101783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

FIDEURO, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015087164/9.

(150099933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Odin LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11/13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 194.291.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015088292/10.

(150100578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Odin LuxCo 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 194.246.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015088293/10.

(150100593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Rozella Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 197.012.

Le rapport du 05 juin 2015 du conseil d'administration de la société dans le cadre de l'article 49-6 de la loi sur les sociétés commerciales a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rozella Holdings S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015089150/12.

(150101362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

RBS Market Access, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 78.567.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RBS MARKET ACCESS

SICAV

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A

Société Anonyme

Référence de publication: 2015089154/13.

(150101215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Fine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 117.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015087166/9.
(150099310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

ACRON Wien West A3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 171.484.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juin 2015.
Référence de publication: 2015087703/10.
(150100796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Atollen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 103.445.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2015087749/11.
(150100533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 510.405.240,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 118.212.

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au siège social en date du 8 juin 2015, la décision de nommer un nouveau gérant.

Nom:	Paley
Prénom(s):	Christopher John
Né le:	26 juillet 1981 à Manchester (UK)
Adresse professionnelle:	9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg
Date de nomination:	8 juin 2015
Durée:	indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juin 2015.

Certifié conforme et sincère
Pour la Société
David Fail
Gérant

Référence de publication: 2015086944/24.
(150099436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Barnabe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 172.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015087790/9.
(150101026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

CEON Asset Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 162.192.

Les comptes annuels audités au 31/12/2014 de la société CEON Asset Management Luxembourg S.à r.l, Société anonyme de droit luxembourgeois, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015087860/10.
(150100852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Belgium Retail 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3254 Luxembourg, 235, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 152.250.

Remplace bilan et comptes de Résultat déposé le 08.06.2015 numéro L150097702
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015087797/11.
(150100732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Signature.

Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 510.405.240,00.
Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 118.212.

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au siège social en date du 8 juin 2015, la décision de nommer un nouveau gérant.

Nom: Wassenaar
Prénom(s): Jan Philip
Né le: 13 mars 1965
à Assen (NL)
Adresse professionnelle: 9, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
Date de nomination: 8 juin 2015
Durée: indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juin 2015.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

David Fail

Gérant

Référence de publication: 2015086945/24.

(150099436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Flyink S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4964 Clemency, 39, am Huelegaertchen.
R.C.S. Luxembourg B 115.667.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015087170/9.
(150099652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Merina S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 125.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttgrange, le 10 juin 2015.
Référence de publication: 2015088220/10.
(150100224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Theta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 142.044.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juin 2015.
Signature
Un mandataire
Référence de publication: 2015089919/12.
(150102780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

BKCP Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 180.561.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 19 mai 2015 au siège social

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour un mandat d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016:

- M. Koen Spinoy;
- Mme Pascale Auclair;
- M. Andrea Bertocchini;
- M. David Tissandier;
- M. Diederik Ampoorter.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Deloitte Audit S.A. situé au 560 rue de Neudorf, L 2220 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société pour un mandat d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme
BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2015087807/23.
(150100398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

CI-ERRE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 61.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015087861/9.
(150100990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Cisvest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 175.237.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015087863/9.
(150100340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

St Luke S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 77.878.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juin 2015.
St Luke S.à r.l.
Bernhard Heidrich
Gérant
Référence de publication: 2015089908/14.
(150102282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Swiss World Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 138.101.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la SICAV qui s'est tenue le 15 mai 2015 a décidé:

- de renouveler les mandats de:
 - Alfred BRANDNER, Pelikanstrasse 37, CH-8021 Zürich
 - Jeffrey HAINDL, Pelikanstrasse 37, CH-8021 Zürich
 - Harald STEINBICHLER, Haymogasse 96, A-1230 Wienen leur qualité d'administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes annuels de la SICAV du 31 décembre 2015;
- de renouveler le mandat de:
PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que de réviseur d'entreprises agréée jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes annuels de la SICAV du 31 décembre 2015.

Pour Swiss World Invest
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Investor Services Bank S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2015089911/22.

(150102811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Cocoa Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 165.668.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015087866/9.

(150100217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

HayFin Ruby II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 178.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015088909/10.

(150101860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Sofia III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.162.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 146.501.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 30 avril 2015

Il résulte dudit procès-verbal que la clôture de la liquidation a été décidée le 30 avril 2015 et que tous les documents et livres de la Société seront conservés pendant une période de 5 ans au siège social de la Société.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Frédéric LEMOINE

Mandataire

Référence de publication: 2015087532/15.

(150099764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

CEES Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.
R.C.S. Luxembourg B 165.454.

Die Herren Alain Nati und Klaus Pyter haben ihre Mandate als Geschäftsführungsratsmitglieder mit Wirkung zum 6. März 2015 niedergelegt.

Herr Gerhard Peulen, beruflich ansässig: 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher ist mit Wirkung zum 6. März 2015 zum Vorsitzenden des Geschäftsführungsrats ernannt worden.

Der Geschäftsführungsrat besteht daher ab dem 6. März 2015 aus:

- Cornelius Bechtel
- Detlef Schreiber und
- Gerhard Peulen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 11. Juni 2015.

Für die CEES Invest SARL

Universal-Investment-Luxembourg S. A.

Matthias Müller / Katrin Nickels

Référence de publication: 2015087859/20.

(150100957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Tollamen SPF, SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.551.

L'an deux mille quinze, le premier juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme de gestion de patrimoine familial "TOLLAMEN SPF, SA", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 16551, (la "Société"), constituée suivant acte reçu le 23 février 1979, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 121 du 31 mai 1979 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2647 du 29 octobre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

La Présidente désigne Madame Sophia GURY, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, comme scrutateur.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et à la mettre en liquidation;
2. Désignation d'un liquidateur et détermination de ses prérogatives;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes jusqu'au jour de la liquidation;
4. Divers.

B) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

C) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "Merlis S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111320, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'en date des présentes.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdites comparantes ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. DUMONT, S. GURY, S. BOUREKBA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 4 juin 2015. 2LAC/2015/12320. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015087598/78.

(150099954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

CVI GSCF Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 197.538.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CVI GSCF Master Fund LP, a limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand-Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Cayman Island's registrar of Limited Partnerships under number MC-82105, duly represented by Cécile Gadisseur, private employee, by virtue of a proxy, given in Hopkins on 3 June 2015.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of August 10th, 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment in such companies (including loans and claims), the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans to or claims against persons not belonging to the public in the sense of Article 28-4 of the Law April 5th, 1993 on the financial sector and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company consists in the entering into of any purchase, tender or offer documentation, whether binding or not, including any preliminary agreement or undertaking (such as, without limitation, any letter of intent, memorandum of understanding or unilateral or bilateral agreement to buy or sell), in relation to the acquisition of

real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, provided however that such documentation shall permit the assignment by the Company of its rights thereunder to at least one of the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of CVI GSCF Lux Holdings S.à r.l..

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares, having a par value of one US Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company shall be managed by at least one (1) A manager and one (1) B manager, who do not need to be shareholders.

In dealings with third parties, the managers have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The managers are appointed by the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The board of managers shall deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, among whom at least one (1) A manager, is present or represented and all decisions are validly taken at the majority of the managers present or represented, among whom at least one (1) A manager.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers or, in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by

cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (*faute grave*) or wilful misconduct (*faute intentionnelle*); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All of the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by CVI GSCF Master Fund LP as aforementioned, for a total price of twenty thousand US Dollars (USD 20,000), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in by a contribution in cash, so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2015.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) corresponds to the amount of seventeen thousand nine hundred sixty-three Euro and eighteen Eurocent (EUR 17,963.18) according to the exchange rate published on XE.com on June 3rd, 2015.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period of time:
 - Mr Mirko Fischer, private employee, born on May 6th, 1975 in Gelsenkirchen, Germany, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, A manager;
 - Mrs Cécile Gadisseur, private employee, born on June 27th, 1972 in Huy, Belgium, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, A manager;
 - Mr David Fry, private employee, born on July 31st, 1970 in Fareham, Hampshire, United Kingdom, residing professionally at 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, United States of America, B manager;
 - Mr John Brice, private employee, born on May 1st, 1962 in London, United Kingdom, residing professionally at 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, United States of America, B manager;
 - Mr Peter Vorbirch, private employee, born on June 2nd, 1966 in Iowa, United States of America, residing professionally at 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, United States of America, B manager.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatre juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CVI GSCF Master Fund LP un limited partnership organisé et régi par les lois des Iles Cayman, et ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand-Cayman, KY1-1104, Iles Caiman, immatriculée

auprès du Registrar of Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro MC-82105, dûment représenté par Cécile Gadsisseur, employée privée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Hopkins, le 3 juin 2015.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements dans de telles sociétés (y compris des prêts et des créances), l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de tout type de valeurs mobilières et de prêts ou créances à l'encontre de personnes n'appartenant pas au public tel que visé par l'Article 28-4 de la Loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La société a également pour objet la conclusion de tout document relatif à une acquisition, proposition ou offre, quelle soit ferme ou indicative, y compris toute promesse ou tout engagement préliminaire (tels que, sans que la liste soit limitative, toute lettre d'intention, tout protocole d'accord ou contrat unilatéral ou synallagmatique d'achat ou de vente) relatif à l'acquisition de biens immobiliers situés dans le Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger, à condition cependant que cette documentation permette la cession par la Société de ses droits à au moins une des sociétés dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe que la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet."

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de CVI GSCF Lux Holdings S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000), représentés par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur de un dollar US (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance délibère ou agit valablement seulement si au moins la majorité des gérants, parmi lesquels au moins un (1) gérant A, est présente ou représentée et que toutes les décisions sont valablement prises à la majorité des gérants présents ou représentés, parmi lesquels au moins un (1) gérant A.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour faute grave ou faute intentionnelle; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

L'ensemble des vingt mille (20.000) parts sociales a été souscrit par CVI GSCF Master Fund LP susmentionné, pour un montant de vingt mille dollars US (USD 20.000), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2015.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents euros (1.400.- EUR). La somme de vingt mille dollars US (USD 20.000) correspond à la somme de dix-sept mille neuf cent soixante-trois Euros et dix-huit Eurocent (EUR 17,963.18) conformément au taux de change publié sur XE.com en date du 3 juin 2015.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:
 - Monsieur Mirko Fischer, employé privé, né le 6 mai 1975 à Gelsenkirchen, Allemagne, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, gérant A;
 - Madame Cécile Gadisseur, employée privée, née le 27 juin 1972 à Huy, Belgique, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, gérant A;
 - Monsieur David Fry, employé privé, né le 31 juillet 1970 à Fareham, Hampshire, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, Etats-Unis d'Amérique, gérant B;

- Monsieur John Brice, employé privé, né le 1^{er} mai 1962 à Londres, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, Etats-Unis d'Amérique, gérant B;

- Monsieur Peter Vorbirch, employé privé, né le 2 juin 1966 à Iowa, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, Etats-Unis d'Amérique, gérant B.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi, en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Gadisseur et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/12642. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015087879/365.

(150100754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Beacon / Twinkling Financial Concepts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1272 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 171.624.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of May;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand- Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

1) Mr Albert IEDEMA, financial adviser, residing at NL-2566 GH Den Haag, Distelvinkenplein 8

2) Mrs José Heyli BOSMAN, legal counsel, residing at Aawal 16, 5211PS Den Bosch, Netherlands.

here represented by Mr. Albert IEDEMA, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as said before, have declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "BEACON/TWINKLING FINANCIAL CONCEPTS S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 171624, has been incorporated by deed of Me Martine DECKER, notary residing in Hesperange, on September 13, 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2588 of October 18, 2012;

and that the articles of association have been amended pursuant to a deed of Me Martine DECKER, prenamed, on December 12, 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 375 of February 15, 2013;

- That the appearing parties are the sole current partners (the "Partners") of the Company and that they have taken, through their proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Partners decide to transfer the registered office of the Company from L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg to L-1272 Howald, 23, rue des Bruyères and to change subsequently first paragraph of article 5 as follows:

"The registered office is established in Hesperange".

Second resolution

The Partners decide with immediate effect to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Partners decide to appoint "DMS Management Services (Luxembourg) S.à r.l.", established and having its registered office in 43, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 165956, as liquidator ("liquidateur") (the "Liquidator") of the Company.

Fourth resolution

The Partners decide to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The Partners also decide to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Partners resolve that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders or the sole shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Partners further resolve:

- to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets; and

- to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholder(s) of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fifth resolution

The Partner decide to grant a full discharge to the manager of the Company for the performance of his mandate until the date hereof.

The Partner decide to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the manager of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof and to waive its right to pursue any legal action against the manager arising as a result of his management of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Albert IEDEMA, financial adviser, demeurant à NL-2566 GH Den Haag, Distelvinkenplein 8

2) Madame José Heyli BOSMAN, legal counsel, demeurant à Aawal 16, 5211PS Den Bosch, Pays-Bas,

ici représenté par Monsieur Albert IEDEMA, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "BEACON/TWINKLING FINANCIAL CONCEPTS S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 171624, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, le 13 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2588 du 18 octobre 2012,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, prénommée, le 12 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 375 du 15 février 2013;

- Que les comparants sont les seuls associés actuels (les "Associés") de la Société et qu'ils ont pris, par leur mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société de L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg à L-1272 Howald, 23, rue des Bruyères et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le siège social est établi à Hesperange.»

Deuxième résolution

Les Associés décident avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

Les Associés décident de nommer la société à responsabilité limitée DMS Management Services (Luxembourg) S.à r.l.", établie et ayant son siège social à 43, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 165956, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Quatrième résolution

Les Associés décident de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

Les Associés décident également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

Les Associés décident que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

Les Associés décident également:

- de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

- de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux associés ou à l'associé unique de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

Les Associés décident d'accorder décharge au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date des présentes.

Les Associés décident de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par le gérant de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre du gérant résultant de sa gestion de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. IEDEMA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 4 juin 2015. 2LAC/2015/12307. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015087793/137.

(150099941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

CVI GSCF Lux Sub Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 197.541.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CVI GSCF Lux Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, in course of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register, duly represented by one of its managers, Mrs Cécile GADISSEUR.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of August 10th, 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment in such companies (including loans and claims), the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans to or claims against persons not belonging to the public in the sense of Article 28-4 of the Law April 5th, 1993 on the financial sector and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company consists in the entering into of any purchase, tender or offer documentation, whether binding or not, including any preliminary agreement or undertaking (such as, without limitation, any letter of intent, memorandum of understanding or unilateral or bilateral agreement to buy or sell), in relation to the acquisition of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, provided however that such documentation shall permit the assignment by the Company of its rights thereunder to at least one of the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of CVI GSCF Lux Sub Holdings S.à r.l..

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares, having a par value of one US Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company shall be managed by at least one (1) A manager and one (1) B manager, who do not need to be shareholders.

In dealings with third parties, the managers have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The managers are appointed by the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The board of managers shall deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, among whom at least one (1) A manager, is present or represented and all decisions are validly taken at the majority of the managers present or represented, among whom at least one (1) A manager.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers or, in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (faute grave) or wilful misconduct (faute intentionnelle); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified

did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All of the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by CVI GSCF Lux Holdings S.à r.l. as aforementioned, for a total price of twenty thousand US Dollars (USD 20,000), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in by a contribution in cash, so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2015.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) corresponds to the amount of seventeen thousand nine hundred sixty-three Euro and eighteen Eurocent (EUR 17,963.18) according to the exchange rate published on XE.com on June 3rd, 2015.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period of time:
 - Mr Mirko Fischer, Director, born on May 6th, 1975 in Gelsenkirchen, Germany, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, A manager;
 - Mrs Cécile Gadisseur, private employee, born on June 27th, 1972 in Huy, Belgium, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, A manager;
 - Mr David Fry, Risk Manager, CarVal INVESTORS, LLC, born on July 31st, 1970 in Fareham, Hampshire, United Kingdom, residing professionally at 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343 United States of America, B manager;
 - Mr John Brice, President, CarVal Investors, LLC, born on May 1st, 1962 in London, United Kingdom, residing professionally at 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, United States of America, B manager;
 - Mr Peter Vorbirch, Senior Partner, CarVal Investors, LLC, born on June 2nd, 1966 in Iowa, United States of America, residing professionally at 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, United States of America, B manager.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatre juin,

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CVI GSCF Lux Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représentée par une de ses gérantes Madame Cécile GADISSEUR.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements dans de telles sociétés (y compris des prêts et des créances), l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de tout type de valeurs mobilières et de prêts ou créances à l'encontre de personnes n'appartenant pas au public tel que visé par l'Article 28-4 de la Loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La société a également pour objet la conclusion de tout document relatif à une acquisition, proposition ou offre, quelle soit ferme ou indicative, y compris toute promesse ou tout engagement préliminaire (tels que, sans que la liste soit limitative, toute lettre d'intention, tout protocole d'accord ou contrat unilatéral ou synallagmatique d'achat ou de vente) relatif à l'acquisition de biens immobiliers situés dans le Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger, à condition cependant que cette documentation permette la cession par la Société de ses droits à au moins une des sociétés dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe que la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet."

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de CVI GSCF Lux Sub Holdings S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000), représentés par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur de un dollar US (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance délibère ou agit valablement seulement si au moins la majorité des gérants, parmi lesquels au moins un (1) gérant A, est présente ou représentée et que toutes les décisions sont valablement prises à la majorité des gérants présents ou représentés, parmi lesquels au moins un (1) gérant A.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.»

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour faute grave ou faute intentionnelle; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

L'ensemble des vingt mille (20.000) parts sociales a été souscrit par CVI GSCF Lux Holdings S.à r.l. sus-mentionné, pour un montant de vingt mille dollars US (USD 20.000), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2015.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

La somme de vingt mille dollars US (USD 20.000) correspond à la somme de dix-sept mille neuf cent soixante-trois Euros et dix-huit Eurocent (EUR 17,963.18) conformément au taux de change publié sur XE.com en date du 3 juin 2015.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Mirko Fischer, Directeur, né le 6 mai 1975 à Gelsenkirchen, Allemagne, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, gérant A;

- Madame Cécile Gadisseur, employée privée, née le 27 juin 1972 à Huy, Belgique, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, gérant A;

- Monsieur David Fry, Risk Manager, CarVal INVESTORS, LLC, né le 31 juillet 1970 à Fareham, Hampshire, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, Etats-Unis d'Amérique, gérant B;

- Monsieur John Brice, Président, CarVal Investors, LLC, né le 1^{er} mai 1962 à Londres, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, Etats-Unis d'Amérique, gérant B;

- Monsieur Peter Vorbirch, Senior Partner, CarVal Investors, LLC, né le 2 juin 1966 à Iowa, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, Etats-Unis d'Amérique, gérant B.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi, en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Gadisseur et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/12643. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015087881/361.

(150100777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

G.E.O. International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 76.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015087171/9.

(150099984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

OM Conseil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2666 Luxembourg, 9, rue Emile Verhaeren.

R.C.S. Luxembourg B 160.787.

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Monsieur Olivier MORTELMANS, conseiller économique, né à Wilrijk (Belgique), le 25 août 1957, demeurant à L-2666 Luxembourg, 9, rue Emile Verhaeren,

ici représenté par Madame Virginie KLOPP, employée, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 6, rue d'Ar-lon, (la "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "OM CONSEIL", établie et ayant son siège social à L-2666 Luxembourg, 9, rue Emile Verhaeren, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160787, (la "Société"), a été originairement constituée sous la dénomination sociale de "COROMANDEL CONSEIL", suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1560 du 13 juillet 2011,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1127 du 30 avril 2015, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination actuelle;

- Que le comparant, seul et unique associé de la Société (l'"Associé Unique"), représentant l'intégralité du capital social et agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire des associés, a pris, par sa Mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social à L-2666 Luxembourg, 9, rue Emile Verhaeren.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'échanger les cent (100) parts sociales existantes avec une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune contre cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-sept mille six cents euros (87.600,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) à cent mille euros (100.000,- EUR) par la création et l'émission de huit cent soixante-seize (876) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Souscription et libération

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire aux huit cent soixante-seize (876) parts sociales nouvellement émises et les libérer entièrement moyennant conversion en capital d'une partie de "compte courant associé" à concurrence de quatre-vingt-sept mille six cents euros (87.600,- EUR).

Preuve de l'existence des apports

La preuve de l'existence du "compte courant associé" a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan intérimaire au 31 mars 2015 et d'une attestation délivrée et signée en date du 27 avril 2015 par le gérant de la Société, mentionnant que ledit montant à incorporer dans le capital social de la Société n'a jusqu'à ce jour pas encore été entamé ni distribué et peut être librement converti en capital.

Lesdits documents, après avoir été paraphés "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes pour être formalisés avec lui.

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance de la Société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Quatrième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital qui précède, l'Associé Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. KLOPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 mai 2015. 2LAC/2015/11489. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015088304/67.

(150100112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Mediterranean Resources Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.050.000,00.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 176.742.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth of June.

Before US Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MR Italia LLC (former MR Acquisition LLC), a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered with the Delaware Division of Corporations under number 5288445 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Maître Jérôme Burel, lawyer, with professional address at 31-33, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "Mediterranean Resources Luxembourg S.à r.l.", having its registered office at 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176742, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, dated April 19, 2013, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial C), number 1390 dated June 12, 2013 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time on February 13, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, number 1093 dated April 30, 2014.

II. The Company's share capital is set at six hundred and sixty-nine thousand five hundred Euros (EUR 669,500.-) divided into: (i) sixty-six thousand nine hundred and fifty (66,950) class A shares; (ii) sixty-six thousand nine hundred and fifty (66,950) class B shares, (iii) sixty-six thousand nine hundred and fifty (66,950) class C shares, (iv) sixty-six thousand nine hundred and fifty (66,950) class D shares, (v) sixty-six thousand nine hundred and fifty (66,950) class E shares, (vi) sixty-six thousand nine hundred and fifty (66,950) class F shares, (vii) sixty-six thousand nine hundred and fifty (66,950) class G shares, (viii) sixty-six thousand nine hundred and fifty (66,950) class H shares, (ix) sixty-six thousand nine hundred and fifty (66,950) class I shares and (x) sixty-six thousand nine hundred and fifty (66,950) class J shares, all in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognized to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million three hundred eighty thousand five hundred Euros (EUR 2,380,500.-) in order to bring it from its present amount of six hundred and sixty-nine thousand five hundred Euros (EUR 669,500.-) divided into (i) sixty-six thousand nine hundred and fifty (66,950) class A shares, (ii) sixty-six thousand nine hundred and fifty (66,950) class B shares, (iii) sixty-six thousand nine hundred and fifty (66,950) class C shares, (iv) sixty-six thousand nine hundred and fifty (66,950) class D shares, (v) sixty-six thousand nine hundred and fifty (66,950) class E shares, (vi) sixty-six thousand nine hundred and fifty (66,950) class F shares, (vii) sixty-six thousand nine

hundred and fifty (66,950) class G shares, (viii) sixty-six thousand nine hundred and fifty (66,950) class H shares, (ix) sixty-six thousand nine hundred and fifty (66,950) class I shares and (x) sixty-six thousand nine hundred and fifty (66,950) class J shares, all in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each to an amount of three million fifty thousand Euros (EUR 3,050,000.-) divided into (i) three hundred five thousand (305,000) class A shares, (ii) three hundred five thousand (305,000) class B shares, (iii) three hundred five thousand (305,000) class C shares, (iv) three hundred five thousand (305,000) class D shares, (v) three hundred five thousand (305,000) class E shares, (vi) three hundred five thousand (305,000) class F shares, (vii) three hundred five thousand (305,000) class G shares, (viii) three hundred five thousand (305,000) class H shares, (ix) three hundred five thousand (305,000) class I shares and (x) three hundred five thousand (305,000) class J shares, all in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

2. Subscription for and full payment of the newly issued shares by a contribution in cash;

3. Subsequent amendment of article 6. of the Articles in order to reflect the share capital increase;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Intertrust Luxembourg, acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, in the shareholders' register the changes set forth hereabove, and to register the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register); and

5. Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million three hundred eighty thousand five hundred Euros (EUR 2,380,500.-) in order to bring it from its present amount of six hundred and sixty-nine thousand five hundred Euros (EUR 669,500.-) divided into (i) sixty-six thousand nine hundred and fifty (66,950) class A shares, (ii) sixty-six thousand nine hundred and fifty (66,950) class B shares, (iii) sixty-six thousand nine hundred and fifty (66,950) class C shares, (iv) sixty-six thousand nine hundred and fifty (66,950) class D shares, (v) sixty-six thousand nine hundred and fifty (66,950) class E shares, (vi) sixty-six thousand nine hundred and fifty (66,950) class F shares, (vii) sixty-six thousand nine hundred and fifty (66,950) class G shares, (viii) sixty-six thousand nine hundred and fifty (66,950) class H shares, (ix) sixty-six thousand nine hundred and fifty (66,950) class I shares and (x) sixty-six thousand nine hundred and fifty (66,950) class J shares, all in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each to an amount of three million fifty thousand Euros (EUR 3,050,000.-) divided into (i) three hundred five thousand (305,000) class A shares, (ii) three hundred five thousand (305,000) class B shares, (iii) three hundred five thousand (305,000) class C shares, (iv) three hundred five thousand (305,000) class D shares, (v) three hundred five thousand (305,000) class E shares, (vi) three hundred five thousand (305,000) class F shares, (vii) three hundred five thousand (305,000) class G shares, (viii) three hundred five thousand (305,000) class H shares, (ix) three hundred five thousand (305,000) class I shares and (x) three hundred five thousand (305,000) class J shares, all in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, by issuance of a proportional number of new shares in each class of shares and having the rights and obligations set out in the Articles.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Sole Shareholder, aforementioned and represented as stated above, who subscribes for (i) two hundred thirty-eight thousand fifty (238,050) newly issued class A shares, (ii) two hundred thirty-eight thousand fifty (238,050) newly issued class B shares, (iii) two hundred thirty-eight thousand fifty (238,050) newly issued class C shares, (iv) two hundred thirty-eight thousand fifty (238,050) newly issued class D shares, (v) two hundred thirty-eight thousand fifty (238,050) newly issued class E shares, (vi) two hundred thirty-eight thousand fifty (238,050) newly issued class F shares, (vii) two hundred thirty-eight thousand fifty (238,050) newly issued class G shares, (viii) two hundred thirty-eight thousand fifty (238,050) newly issued class H shares, (ix) two hundred thirty-eight thousand fifty (238,050) newly issued class I shares and (x) two hundred thirty-eight thousand fifty (238,050) newly issued class J shares, all in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of twenty-three million seven hundred fifty-three thousand two hundred ninety-five Euros and twenty-five Cents (EUR 23,753,295.25).

Such contribution in cash, in an aggregate amount of twenty-three million seven hundred fifty-three thousand two hundred ninety-five Euros and twenty-five Cents (EUR 23,753,295.25), shall be allocated (i) for two million three hundred eighty thousand five hundred Euros (EUR 2,380,500.-) to the share capital account of the Company and (ii) for twenty-one million three hundred seventy-two thousand seven hundred ninety-five Euros and twenty-five Cents (EUR 21,372,795.25) to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of twenty-three million seven hundred fifty-three thousand two hundred ninety-five Euros and twenty-five Cents (EUR 23,753,295.25) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves subsequently to the resolutions set forth hereabove to amend article 6. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Subscribed Share Capital.** The Company's subscribed share capital is set at three million fifty thousand Euros (EUR 3,050,000.-) divided into:

- three hundred five thousand (305,000) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- three hundred five thousand (305,000) class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- three hundred five thousand (305,000) class C shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- three hundred five thousand (305,000) class D shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- three hundred five thousand (305,000) class E shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- three hundred five thousand (305,000) class F shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- three hundred five thousand (305,000) class G shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- three hundred five thousand (305,000) class H shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- three hundred five thousand (305,000) class I shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- three hundred five thousand (305,000) class J shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve”.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and give power and authority to any manager of the Company and any employee of Intertrust Luxembourg, acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, in the shareholders' register the changes set forth hereabove, and to register the newly issued shares in the shareholders' register of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7,000.-)

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinq juin.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MR Italia LLC (anciennement MR Acquisition LLC), une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 5288445 (l'Associé Unique),

ici représenté par Maître Jérôme Burel, avocat, dont l'adresse professionnelle est située au 31-33, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de «Mediterranean Resources Luxembourg S.à r.l.», ayant son siège social au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg

sous le numéro B 176742, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 avril 2013, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial C), numéro 1390 du 12 juin 2013 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu le 13 février 2014 suivant un acte du notaire instrumentant publié au Mémorial C, numéro 1093 du 30 avril 2014.

II. Le capital social de la Société est fixé à six cent soixante-neuf mille cinq cents Euros (EUR 669.500,-) divisé en (i) soixante-six mille neuf cent cinquante (66.950) parts sociales de classe A, (ii) soixante-six mille neuf cent cinquante (66.950) parts sociales de classe B, (iii) soixante-six mille neuf cent cinquante (66.950) parts sociales de classe C, (iv) soixante-six mille neuf cent cinquante (66.950) parts sociales de classe D, (v) soixante-six mille neuf cent cinquante (66.950) parts sociales de classe E, (vi) soixante-six mille neuf cent cinquante (66.950) parts sociales de classe F (vii), soixante-six mille neuf cent cinquante (66.950) parts sociales de classe G, (viii) soixante-six mille neuf cent cinquante (66.950) parts sociales de classe H, (ix) soixante-six mille neuf cent cinquante (66.950) parts sociales de classe I et (x) soixante-six mille neuf cent cinquante (66.950) parts sociales de classe J, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

III. L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions trois cent quatre-vingt mille cinq cents Euros (EUR 2.380.500,-) afin de le porter de son montant actuel de six cent soixante-neuf mille cinq cents Euros (EUR 669.500,-) divisé en (i) soixante-six mille neuf cent cinquante (66.950) parts sociales de classe A, (ii) soixante-six mille neuf cent cinquante (66.950) parts sociales de classe B, (iii) soixante-six mille neuf cent cinquante (66.950) parts sociales de classe C, (iv) soixante-six mille neuf cent cinquante (66.950) parts sociales de classe D, (v) soixante-six mille neuf cent cinquante (66.950) parts sociales de classe E, (vi) soixante-six mille neuf cent cinquante (66.950) parts sociales de classe F, (vii) soixante-six mille neuf cent cinquante (66.950) parts sociales de classe G, (viii) soixante-six mille neuf cent cinquante (66.950) parts sociales de classe H, (ix) soixante-six mille neuf cent cinquante (66.950) parts sociales de classe I et (x) soixante-six mille neuf cent cinquante (66.950) parts sociales de classe J, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de trois millions cinquante mille Euros (EUR 3.050.000,-) divisé en (i) trois cent cinq mille (305.000) parts sociales de classe A, (ii) trois cent cinq mille (305.000) parts sociales de classe B, (iii) trois cent cinq mille (305.000) parts sociales de classe C, (iv) trois cent cinq mille (305.000) parts sociales de classe D, (v) trois cent cinq mille (305.000) parts sociales de classe E, (vi) trois cent cinq mille (305.000) parts sociales de classe F (vii), trois cent cinq mille (305.000) parts sociales de classe G, (viii) trois cent cinq mille (305.000) parts sociales de classe H, (ix) trois cent cinq mille (305.000) parts sociales de classe I et (x) trois cent cinq mille (305.000) parts sociales de classe J, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, par émission d'un nombre proportionnel de nouvelles parts sociales dans chaque catégorie de parts sociales, ayant les droits et obligations prévus dans les statuts de la Société;

2. Souscription et libération intégrale des parts sociales nouvellement émises par un apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 6. des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Intertrust Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, dans le registre des associés aux changements indiqués ci-dessus et de procéder à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre); et

5. Divers.

IV. L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions trois cent quatre-vingt mille cinq cents Euros (EUR 2.380.500,-) afin de le porter de son montant actuel de six cent soixante-neuf mille cinq cents Euros (EUR 669.500,-) divisé en (i) soixante-six mille neuf cent cinquante (66.950) parts sociales de classe A, (ii) soixante-six mille neuf cent cinquante (66.950) parts sociales de classe B, (iii) soixante-six mille neuf cent cinquante (66.950) parts sociales de classe C, (iv) soixante-six mille neuf cent cinquante (66.950) parts sociales de classe D, (v) soixante-six mille neuf cent cinquante (66.950) parts sociales de classe E, (vi) soixante-six mille neuf cent cinquante (66.950) parts sociales de classe F, (vii) soixante-six mille neuf cent cinquante (66.950) parts sociales de classe G, (viii) soixante-six mille neuf cent cinquante (66.950) parts sociales de classe H, (ix) soixante-six mille neuf cent cinquante (66.950) parts sociales de classe I et (x) soixante-six mille neuf cent cinquante (66.950) parts sociales de classe J, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de trois millions cinquante mille Euros (EUR 3.050.000,-) divisé en (i) trois cent cinq mille (305.000) parts sociales de classe A, (ii) trois cent cinq mille (305.000) parts sociales de classe B, (iii) trois cent cinq mille (305.000) parts sociales de classe C, (iv) trois cent cinq mille (305.000) parts sociales de classe D, (v) trois cent cinq mille (305.000) parts sociales de classe E, (vi) trois cent cinq mille (305.000) parts sociales de classe F (vii), trois cent cinq mille (305.000) parts sociales de classe G, (viii) trois cent cinq mille (305.000) parts sociales de classe H, (ix) trois cent cinq mille (305.000) parts sociales de classe I et (x) trois cent

cinq mille (305.000) parts sociales de classe J, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, par émission d'un nombre proportionnel de nouvelles parts sociales dans chaque catégorie de parts sociales et ayant les droits et obligations prévus dans les Statuts.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Ensuite a comparu l'Associé Unique précité et représenté comme indiqué ci-dessus, qui souscrit à (i) deux cent trente-huit mille cinquante (238.050) parts sociales de classe A nouvellement émises, (ii) deux cent trente-huit mille cinquante (238.050) parts sociales de classe B nouvellement émises, (iii) deux cent trente-huit mille cinquante (238.050) parts sociales de classe C nouvellement émises, (iv) deux cent trente-huit mille cinquante (238.050) parts sociales de classe D nouvellement émises, (v) deux cent trente-huit mille cinquante (238.050) parts sociales de classe E nouvellement émises, (vi) deux cent trente-huit mille cinquante (238.050) parts sociales de classe F nouvellement émises, (vii) deux cent trente-huit mille cinquante (238.050) parts sociales de classe G nouvellement émises, (viii) deux cent trente-huit mille cinquante (238.050) parts sociales de classe H nouvellement émises, (ix) deux cent trente-huit mille cinquante (238.050) parts sociales de classe I nouvellement émises et (x) deux cent trente-huit mille cinquante (238.050) parts sociales de classe J nouvellement émises, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-trois millions sept cent cinquante-trois mille deux cent quatre-vingt-quinze Euros et vingt-cinq Centimes (EUR 23.753.295,25).

Cet apport en numéraire d'un montant total de vingt-trois millions sept cent cinquante-trois mille deux cent quatre-vingt-quinze Euros et vingt-cinq Centimes (EUR 23.753.295,25) sera affecté à hauteur de deux millions trois cent quatre-vingt mille cinq cents Euros (EUR 2.380.500,-) au compte de capital social de la Société et à hauteur de vingt-et-un millions trois cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-quinze Euros et vingt-cinq Centimes (EUR 21.372.795,25) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total de vingt-trois millions sept cent cinquante-trois mille deux cent quatre-vingt-quinze Euros et vingt-cinq Centimes (EUR 23.753.295,25) est à la disposition de la Société dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide consécutivement aux résolutions ci-dessus de modifier l'article 6. des Statuts, qui sera désormais libellé de la manière suivante:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à trois millions cinquante mille Euros (EUR 3.050.000,-) divisé en:

- trois cent cinq mille (305.000) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;
- trois cent cinq mille (305.000) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;
- trois cent cinq mille (305.000) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;
- trois cent cinq mille (305.000) parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;
- trois cent cinq mille (305.000) parts sociales de classe E d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;
- trois cent cinq mille (305.000) parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;
- trois cent cinq mille (305.000) parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;
- trois cent cinq mille (305.000) parts sociales de classe H d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;
- trois cent cinq mille (305.000) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune; et
- trois cent cinq mille (305.000) parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associées, ou pour être affecté à la réserve légale».

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de Intertrust Luxembourg, agissant individuellement, afin d'inscrire, au nom et pour le compte de la Société, dans le registre des associés les changements indiqués ci-dessus et d'inscrire les parts sociales nouvelles émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-)

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: J. BUREL, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 08 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/17715. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015088193/279.

(150100435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Arbor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 197.533.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the third day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Incus Capital GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), having its registered office at 20, rue de la Poste (Carré Bonn), L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 196.291, acting as managing general partner (associé commandité gérant) of Incus Capital Iberia Credit Fund II, a special limited partnership (société en commandite spéciale), established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste (Carré Bonn), L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 196.293,

here represented by Mr Owen Rowlands, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "Arbor Holdings S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders**Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company is managed by a board of managers composed of two (2) classes of managers: the “Class A Managers” and the “Class B Manager”. There shall be two (2) Class A Managers and one (1) Class B Manager. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

13.4 In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company’s purpose.

13.5 The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

14.2 The managers may be dismissed freely at any time and without specific cause.

14.3 Any shareholder shall at all times have the right to replace or remove from the board of managers any manager (i) requesting such manager to tender its resignation or (ii) requesting the general meeting of shareholders to remove such manager in which case the shareholders agree to take such reasonable actions as such relevant shareholder may deem appropriate to convene the general meeting of shareholders in order to resolve on the removal of such manager. Any replacement or removal of a manager may not occur until a suitable replacement has been proposed by the relevant shareholder(s) and such proposed manager is available to act as manager from the date of removal or replacement of the outgoing manager.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least one (1) week in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the causes of such emergency must set out in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The meeting of the board of managers of the Company shall be held in Luxembourg and the board of managers shall hold a board meeting at least each quarter.

16.2 The board of managers shall choose at all times a Class A Manager to serve as chairman. If the chairman is unable to be present at a board meeting, his place will be taken by one of the other managers present at the meeting and designated to that effect by the board of managers by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders. If the secretary is unable to be present at a board meeting or general meeting of shareholders, his/her place will be taken by the person designated by the chairman of such meeting.

16.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by cable, telegram, telex, facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.5 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.6 The board of managers may deliberate or act validly only if at least (i) one (1) Class A Manager and (ii) one (1) Class B Manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.7 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting.

16.8 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision**Art. 19. Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred shares issued have been subscribed as follows:

- twelve thousand five hundred shares have been subscribed by Incus Capital GP S.à r.l., acting as managing general partner (associé commandité gérant) of Incus Capital Iberia Credit Fund II, aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) Jorrit Cromptvoets, born in Voorst on 16 May 1976, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager;
 - (ii) Ramon van Heusden, born in Nijmegen on 7 May 1967, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager; and

(iii) Javier Bóveda Damborenea, born in Madrid on 15 August 1982, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager.

3. The following person is appointed as independent auditor for an unlimited term:

PricewaterhouseCoopers, a société coopérative, having its registered office at 2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65.477.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le trois juin.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Incus Capital GP S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social à 20, rue de la Poste (Carré Bonn), L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 196.291, agissant en sa qualité d'associé commandité gérant de Incus Capital Iberia Credit Fund II, une société en commandite spéciale établi et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue de la Poste (Carré Bonn), L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 196.293,

dûment représentée par Monsieur Owen Rowlands, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Arbor Holdings S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés

à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un conseil de gérance composé de deux (2) catégories de gérants: les «Gérants de Catégorie A» et les «Gérants de Catégorie B». Le conseil de gérance sera composé de deux (2) Gérants de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

13.4 A l'égard des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser toute transaction conforme à l'objet de la Société.

13.5 Les gérants n'assument, en raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle en ce qui concerne les engagements pris régulièrement au nom de la Société. Ils sont des mandataires autorisés seulement et sont dès lors responsable pour l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants peuvent librement être révoqués à tout moment et sans motif particulier.

14.3 Tout associé dispose du droit à tout moment de remplacer ou révoquer du conseil de gérance tout gérant (i) en demandant à ce gérant de remettre sa démission ou (ii) en demandant à l'assemblée générale des associés de révoquer ce gérant auquel cas les associés conviennent de prendre les mesures raisonnables que l'associé concerné jugera appropriées pour convoquer l'assemblée générale des associés afin qu'elle se détermine sur la révocation de ce gérant. Le remplacement ou la révocation d'un gérant ne se produit qu'après que ledit associé ait proposé un remplaçant qualifié et que si le gérant proposé est disponible pour agir à titre de gérant à partir de la date de révocation ou de remplacement du gérant sortant.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins une (1) semaine à l'avance par rapport à la date fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas les causes et les motifs d'une telle urgence seront fixées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télex, télégramme, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Une convocation spéciale ne sera pas exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 La réunion du conseil de gérance de la Société doit être tenue au Luxembourg et le conseil de gérance doit tenir une réunion du conseil de gérance au moins chaque trimestre.

16.2 Le conseil de gérance doit choisir en tout temps un Gérant de Catégorie A en qualité de président. Si le président n'est pas présent à une réunion du conseil de gérance, sa fonction sera occupée par un des autres gérants présents à la

réunion et désigné à cet effet par le conseil de gérance qui votera à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

16.3 Le conseil de gérance peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés. Si le secrétaire n'est pas présent à une réunion du conseil de gérance ou une assemblée générale des associés, sa fonction sera occupée par une personne désignée par le président de cette réunion ou de cette assemblée..

16.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, par télex, télécopie, télégramme, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.5 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.6 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins (i) un (1) Gérant de Catégorie A et (ii) un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

16.7 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance.

16.8 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par télex, télécopieur, télégramme, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- douze mille cinq cents parts sociales ont été souscrites par Incus Capital GP S.à r.l., agissant en sa qualité d'associé commandité gérant de Incus Capital Iberia Credit Fund II, susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - (i) Jorrit Cromptvoets, né à Voorst le 16 mai 1976, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie A;

(ii) Ramon van Heusden, né à Nijmegen le 7 mai 1967, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie A; et

(iii) Javier Bóveda Damborenea, né à Madrid le 15 août 1982, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B.

3. La personne suivante est nommée en tant que réviseur d'entreprises pour une période indéterminée:

PricewaterhouseCoopers, une société coopérative, ayant son siège social 2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.477.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. ROWLANDS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/17555. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015087676/545.

(150100726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

OS - Consult S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3390 Peppange, 92, rue Crauthen.

R.C.S. Luxembourg B 160.288.

Im Jahre zweitausend und fünfzehn;

Den siebenundzwanzigsten Mai;

Vor dem unterzeichneten Notar Christine DOERNER, mit dem Amtswohnsitz in Bettemburg.

Sind erschienen:

1) Herr Gilles KLEIN, Privatbeamter, geboren in Bettemburg am 10. August 1958, wohnhaft in L-3390 Peppange, 92, rue de Crauthen;

2) Dame Michèle Catherine PESCH, Privatbeamtin, geboren in Luxemburg am 28. Februar 1963, Ehefrau von Herrn Gilles KLEIN, wohnhaft in L-3390 Peppange, 92, rue de Crauthen;

3) Herr Luc MANGEN, Dipl. Ingenieur, geboren in Luxemburg am 18. Oktober 1981, wohnhaft in L-5626 Monfortles-Bains, 12, Avenue Elise Deroche;

4) Herr Nazih TRAD, Ingenieur industriel, geboren in Beit El (Libanon) am 01. Juni 1980, wohnhaft in L-2168 Luxembourg, 82, rue de Mühlenbach;

Der Kompartent sub1) erklärt alleiniger Gesellschafter zu sein der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „OS-Consult S.à.r.l.“ (Matriicule 20112413538), aktuell ohne Gesellschaftssitz;

eingetragen im Amtsregister des Bezirksgerichts Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 160.288;

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den handelnden Notar am 10. März 2010, veröffentlicht im Memorial C von 2011, Nummer 1380, Seite 66.208;

Welche Kompartenten sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden haben und folgende Beschlüsse gefasst haben:

Expose Prelinaire

Herr Gilles KLEIN, vorgeannt, erklärt alleiniger Besitzer zu sein von EINHUNDERT FÜNFZIG (150) Anteile in der vorgeannten Gesellschaft mit beschränkter Haftung „OS-Consult S.à.r.l.“, welche er durch eine Anteil-Übertragung unter Privatschrift vom 27 mai 2015 von Herrn Dirk SCHMITZ, Kaufmann, geboren in Siegen (Deutschland), den 3. September 1966, wohnhaft in D- 57234 Niederdielfen, Marienweg 47, erhalten hat.

Erster Beschluss:

Herr Gilles KLEIN, vorgeannt, erklärt andurch zu übertragen an der hier anwesenden, dies annehmenden Dame Michèle Catherine PESCH, vorgeannt, HUNDERT VIERUNDVIERZIG (144) Anteile, welche ihm zugehören an der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „OS-Consult S.à.r.l.“

Diese Anteilsübertragung fand statt zum vereinbarten Preis von VIERZEHNSTAUSEND VIER HUNDERT EURO (14.400.- Euro), welche Summe Herr Gilles KLEIN bekennt andurch erhalten zu haben worüber Quittung und Titel für Auszahlung.

Zweiter Beschluss:

Herr Gilles KLEIN, vorgenannt, erklärt andurch zu übertragen an dem hier anwesenden, dies annehmenden Herr Luc MANGEN, vorgenannt, DREI (3) Anteile, welche ihm zugehören an der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „OS-Consult S.àr.l.“

Diese Anteilsübertragung fand statt zum vereinbarten Preis von DREI HUNDERT EURO (300.- Euro), welche Summe Herr Gilles KLEIN bekennt andurch erhalten zu haben worüber Quittung und Titel für Auszahlung.

Dritter Beschluss:

Herr Gilles KLEIN, vorgenannt, erklärt andurch zu übertragen an dem hier anwesenden, dies annehmenden Herr Nazih TRAD, vorgenannt, DREI (3) Anteile, welche ihm zugehören an der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „OS-Consult S.àr.l.“

Diese Anteilsübertragung fand statt zum vereinbarten Preis von DREI HUNDERT EURO (300.- Euro), welche Summe Herr Gilles KLEIN bekennt andurch erhalten zu haben worüber Quittung und Titel für Auszahlung.

Vierter Beschluss:

Gemäß vorhergehenden Beschlüssen erhält der Artikel 6 der Statuten folgenden Wortlaut:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt FÜNFZEHNSTAUSEND EURO (15.000.-EUR) und ist eingeteilt in HUNDERTFÜNFZIG (150) Geschäftsanteile zu je HUNDERT EURO (100.-EUR)

Diese Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

Dame Michèle Catherine PESCH, vorgenannt:	144 Anteile
Herr Luc MANGEN, vorgenannt:	3 Anteile
Herr Nazih TRAD, vorgenannt:	3 Anteile
Gesamt:	150 Anteile,,

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Gesellschaftssitz von L-3429 Düdelingen, 208, route de Burange, nach L-3390 Peppange, 92, rue de Crauthem zu verlegen.

Gemäß vorhergehenden Beschluss erhält der erste Absatz des Artikels 2 der Statuten folgenden Wortlaut:

Art. 2. Absatz 1. „Der Sitz der Gesellschaft ist in Peppange“

Sechster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Zweck der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut zu erweitern:

„Zweck der Gesellschaft ist jegliche technische Beratung, auf nationaler, sowie internationaler Ebene im Bereich von Brandprävention und Brandbekämpfung. Außerdem hat die Gesellschaft als Zweck die Betreibung einer Karosserie-Werkstatt, zur Konstruktion, Umbau, Lackierung sowie Wartung und Reparatur an Fahrzeugen jeglicher Art, sowie Verkauf und Ankauf von Nutzwagen, Personen-Fahrzeuge, Sattelaufleger, Anhänger, Wohnmobile und andere Fahrzeuge. Außerdem hat die Gesellschaft als Zweck die Herstellung von Dekontaminations-systeme, Feuerlösch-systeme sowie Systeme von militärischer Logistik.

Die Gesellschaft kann jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern vollziehen.“

Gemäß vorhergehenden Beschluss erhält der Artikel 3 der Statuten folgenden Wortlaut:

„Zweck der Gesellschaft ist jegliche technische Beratung, auf nationaler, sowie internationaler Ebene im Bereich von Brandprävention und Brandbekämpfung. Außerdem hat die Gesellschaft als Zweck die Betreibung einer Karosserie-Werkstatt, zur Konstruktion, Umbau, Lackierung sowie Wartung und Reparatur an Fahrzeugen jeglicher Art, sowie Verkauf und Ankauf von Nutzwagen, Personen-Fahrzeuge, Sattelaufleger, Anhänger, Wohnmobile und andere Fahrzeuge. Außerdem hat die Gesellschaft als Zweck die Herstellung von Dekontaminations-systeme, Feuerlösch-systeme sowie Systeme von militärischer Logistik.

Die Gesellschaft kann jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern vollziehen.“

Siebter und Letzter Beschluss:

Die Gesellschafter beschließen gemäß vorhergehenden Beschlüsse den Statuten der Gesellschaft folgenden Wortlaut zu geben.

Art. 1. Die vorbenannten Komparenten errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung „OS-Consult S.à.r.l.“.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Peppange.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist jegliche technische Beratung, auf nationaler, sowie internationaler Ebene im Bereich von Brandprävention und Brandbekämpfung. Ausserdem hat die Gesellschaft als Zweck die Betreibung einer Karosserie-Werkstatt, zur Konstruktion, Umbau, Lackierung sowie Wartung und Reparatur an Fahrzeugen jeglicher Art, sowie Verkauf und Ankauf von Nutzwagen, Personen-Fahrzeuge, Sattelaufleger, Anhänger, Wohnmobile und andere Fahrzeuge. Ausserdem hat die Gesellschaft als Zweck die Herstellung von Dekontaminations-systeme, Feuerlösch-systeme sowie Systeme von militärischer Logistik.

Die Gesellschaft kann jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern vollziehen.

Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt FÜNFZEHTAUSEND EURO (15.000.-EUR) und ist eingeteilt in HUNDERTFÜNFZIG (150) Geschäftsanteile zu je HUNDERT EURO (100.-EUR)

Diese Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

Dame Michèle Catherine PESCH, vorgeannt:	144 Anteile
Herr Luc MANGEN, vorgeannt:	3 Anteile
Herr Nazih TRAD, vorgeannt:	3 Anteile
Gesamt:	<u>150 Anteile</u>

Die Geschäftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von FÜNFZEHTAUSEND EURO (15.000.-EUR) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterfertigten Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 8. Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar.

Das Abtreten von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung von Gesellschaftern, welche drei Viertel des Gesellschaftskapitals darstellen müssen.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Drittpersonen gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Der Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- Fünf Prozent (5,00 %) des Gewinnes werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen;

- Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Schätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Umänderung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf EIN TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (Euro 1.500.-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Die Gesellschafter beschließen folgende Entschlüsse:

1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-3390 Peppange, 92, rue de Crauthem;

2.- Herrn Nazih TRAD, vorgenannt, wird zum technischen und administrativen Geschäftsführer ernannt;

Herrn Luc MANGEN, vorgenannt, wird zum technischen und administrativen Geschäftsführer ernannt;

Die Gesellschaft wird rechtsgültig vertreten durch die gemeinsamen Unterschriften der zwei Geschäftsführer zusammen mit der Unterschrift von der Gesellschafterin Dame Michèle Catherine PESCH, Privatbeamtin, geboren in Luxemburg am 28. Februar 1963, Ehefrau von Herrn Gilles KLEIN, wohnhaft in L-3390 Peppange, 92, rue de Crauthem.

WORUEBER URKUNDE, Aufgenommen zu Bettembourg in der Amtsstube des handelnden Notars, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Klein, Pesch, Mangen, Trad, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 02 juin 2015. Relation: EAC/2015/12301. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015088310/164.

(150100350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

WH Student Accommodation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 193.657.

In the year two thousand fifteen, the first of June,

before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

“WH Student Accommodation Holdco S.à r.l.”, a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 193.633 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, professionally residing in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder of “WH Student Accommodation S.à r.l.”, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 193.657, and incorporated on January 7, 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 473, on February 20, 2015, (the Company).

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on January 23, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid and representing the entirety of the share capital, has requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the following agenda:

Agenda:

1. Change of the financial year of the Company so that such financial year begins on the first of August of each year and ends on the thirty-first of July of the following year, it being understood that the current financial year, which started on 7 January 2015 shall end on 31 July 2015;
2. Amendment to articles 13, paragraph 10, and 14 of the Articles in order to reflect the change of financial year; and
3. Miscellaneous.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company so that such financial year begins on the first (1) of August of each year and ends on the thirty-first (31) of July of the following year.

In light of the above, the Sole Shareholder resolves to amend articles 13, paragraph 10, and 14 of the Articles of the Company, so that they shall henceforth read as follows:

" **Art. 13. Paragraph 10.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, a general meeting shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the first Wednesday of the month of January or on the following day if such day is a public holiday."

" **Art. 14. Financial Year.** The financial year of the Company starts on the first (1) of August of each year and ends on the thirty-first (31) of July of the following year."

As a consequence of the foregoing, the Sole Shareholder acknowledges that the current financial year, which started on 1 January 2015, shall end on 31 July 2015; and the subsequent financial year shall begin on 1 August 2015 and end on 31 July 2016.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier juin,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

«WH Student Accommodation Holdco S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg), sous le numéro B 193.633 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée (l'«Associé Unique») de «WH Student Accommodation S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie et constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 193.657, constituée le 7 janvier 2015 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 473, le 20 février 2015, (la Société).

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 janvier 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de l'année sociale de la Société afin que l'année sociale commence le premier août de chaque année et s'achève le trente et un juillet de l'année suivante, étant entendu que l'année sociale en cours, qui a commencé le 7 janvier 2015, s'achèvera au 31 juillet 2015;
2. Modification des articles 13 paragraphe 10 et 14 des Statuts afin de refléter le changement d'exercice social;

3. Divers.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de changer l'année sociale de la Société afin que l'année sociale commence le premier (1) août de chaque année et s'achève le trente-et-un (31) juillet de l'année suivante.

Au vu la décision précédente, l'Associé Unique décide de modifier les articles 13 paragraphe 10 et 14 des Statuts, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

Art. 13. Paragraphe 10. «Si la Société compte plus de 25 associés, l'assemblée générale annuelle des associés devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le premier mercredi du mois de janvier ou le lendemain si ce jour est férié.»

« **Art. 14. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1) août de chaque année et se termine le trente-et-un (31) juillet de l'année suivante.»

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique prend acte que l'année sociale en cours, qui a commencé le 1^{er} janvier 2015, s'achèvera au 31 juillet 2015; et la nouvelle année sociale prendra effet au 1^{er} août 2015 et s'achèvera au 31 juillet 2016.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 juin 2015. Relation GAC/2015/4693. Reçu soixante-quinze euros: 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015088564/107.

(150101060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Biganos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 98.585.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015088754/10.

(150101285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

emb facilities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 147.938.

EXTRAIT

Madame Myriam DONDELINGER démissionne de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué, avec effet immédiat, de la société emb facilities S.A..

La société emb Sàrl, démissionne de son poste d'administrateur, avec effet immédiat, de la société emb facilities S.A..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 15 juin 2015.

Pour emb facilities S.A.

Référence de publication: 2015089299/14.

(150102792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.
